

## Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne-Franche-Comté



## RAPPORT D'ACTIVITÉ



## EDITORIAL



La DRAAF pilote, sous l'autorité du préfet de région, la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et régionales portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et par FranceAgrimer.

L'année 2023 a été riche en actualité avec entre autres, les travaux de préparation de la loi d'orientation agricole, déploiement du label Bas carbone, du Pacte en faveur de la haie, l'accompagnement des comités de filière et des établissements d'enseignement agricole, de nombreuses études statistiques, et la mise en place de la nouvelle PAC.

Dans le cadre d'un dialogue renforcé tant avec les collectivités territoriales qu'avec les organisations professionnelles, la DRAAF accompagne la mise en place de ces politiques en s'appuyant sur le réseau actif des directions départementales interministérielles et des EPLEFPA.

Ce rapport d'activité revient sur les temps forts de l'année 2023 et met en exergue, sans être exhaustif, les principales missions de la DRAAF au service des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

Je souhaite tout spécialement remercier les agents de la DRAAF pour qui l'année 2023 a été intense. Ils se sont fortement investis personnellement et collectivement pour assurer avec professionnalisme toutes nos missions.

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER,  
Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

## SOMMAIRE

Les chiffres de l'année 2023	3
Une gestion financière fluide et simplifiée	4
La filière forêt-bois	5
Le rôle de FranceAgriMer	8
La DRAAF, autorité académique	10
Informations et statistiques	12
Accompagner l'agriculture	14
Agriculture et alimentation	19

## LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023

### ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- 16 établissements publics comprenant
  - 21 LEGTA et LPA
  - 15 CFPPA
  - 12 CFA
- 38 établissements privés
- 10 622 élèves et étudiants
- 3 981 apprentis
- 3 540 candidats aux examens
- Taux de réussite : 86,5%



### CRÉDITS MASA



- 164 dossiers aidés pour la protection contre les grands prédateurs
- 912 697 € de crédits
- Accompagnement à l'installation-Transmission en agriculture (AITA)
- Contrats MAEC : 2 404 exploitants
- 20 dossiers de financements diagnostics pour 245 000 €

Soutien aux collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique :

- 443 122 € CASDAR pour les GIEE
- Dossiers OCM Vin : 11 M€, 217 dossiers payés

### STATISTIQUES

- 466 pages mises en ligne
- 34 publications Agreste
- 15 Agreste Étude
- 13 Agreste Conjoncture
- 4 Agreste Essentiel
- 2 Mementos



### EXPORT

- 2 inspections en station de traitement de grume
- 18 inspections d'établissements exportateurs



### CONTRÔLES

- 432 contrôles intrants
  - 213 conformes
  - 219 non conformes
- 37 contrôles du respect des règles d'hygiène en production primaire végétale
- 42 prélèvements pour recherche de résidus de PPP dans les productions végétales à la récolte
  - 7 non conformes
  - 1 conforme



### ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE

- 2 031 demandes d'autorisation d'exploiter
- 3 480 exploitations certifiées AB
- 249 656 ha en AB
- 1 299 agriculteurs en GIEE
- 1.8 Md € d'achats de céréales garantis par FranceAgriMer
- 1 198 autorisations de plantations nouvelles de vignes
- 27 702 991 plants de vignes certifiés par FranceAgriMer



### FORÊT-BOIS

- Ressource sapin pectiné et épicéa coupés et ou scolytés : 60 000 ha
- 62% de la surface dispose d'un document de gestion durable
- 10.3 M€ versés aux propriétaires

# LA DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

176 agents



**BESANÇON**  
64 agents



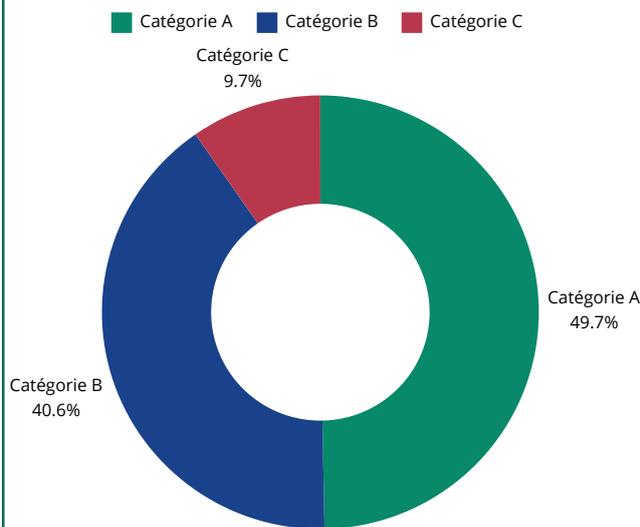
**DIJON**  
112 agents



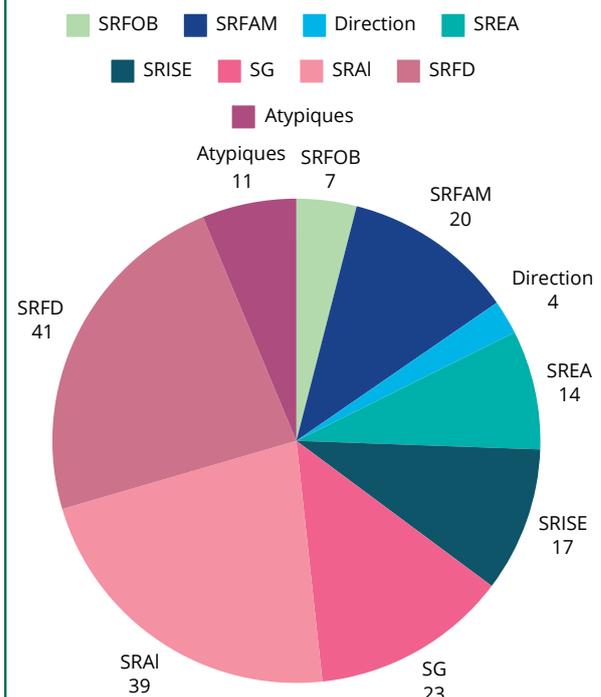
100 femmes

76 hommes

## Répartition des agents par catégories



## Répartition des agents par services



## UNE GESTION FINANCIÈRE FLUIDE ET SIMPLIFIÉE



L'expérimentation de la création au 1er avril 2023 d'un centre de gestion financière (CGF) rattaché à la DDFIP du Doubs a été

une réussite.

La DRAAF s'est positionnée comme service expérimentateur de cette mise en place. L'enjeu était la fluidification de la chaîne de la dépense par regroupement du service facturier (SFACT) et du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) au sein du CGF rattaché à la DDFIP, avec 2 objectifs :

- rationalisation des contrôles,
- amélioration du service rendu aux fournisseurs et aux services prescripteurs.

Sur le plan technique, de nombreuses réunions aux niveaux régional – entre DDFIP, DREAL et DRAAF – et national ont permis de mesurer les

incidences de cette réforme et de prévoir l'organisation du CGF, intégrant la fermeture du site de Dijon.

Les 16 agents (DREAL et DRAAF) du CPCM se sont repositionnés par mutation ou mise à disposition du CGF. Présentées en dialogue social et accompagnées par les IGAPS, ces évolutions feront l'objet d'examens individuels en 2024.

Une fonction d'appui aux services prescripteurs rattachée à la DRAAF a été installée dès le mois de mai par la réunion des 26 services concernés et de la DDFIP.

Dès les premières semaines d'avril, les indicateurs d'activités satisfaisants pour les délais d'instruction et les délais de paiement permettaient de mesurer la réussite de la réforme.



### Un plan de mobilisation des services de l'État pour la filière forêt-bois

La filière forêt-bois est d'importance nationale, tant sur les plans écologique et économique, que de souveraineté. Aligné sur cette priorité, le Préfet de Région a placé les enjeux forêt-bois parmi les priorités territoriales des Préfets de département et a rappelé la nécessité d'aborder la problématique de manière globale, transversale et interministérielle.

Ainsi le caractère prioritaire de la filière forêt-bois d'une part, et la nécessité d'une approche interministérielle d'autre part, ont conduit la DRAAF à venir en appui du Préfet de région dans la construction d'un plan de mobilisation des services de l'État pour le développement de la filière forêt-bois.

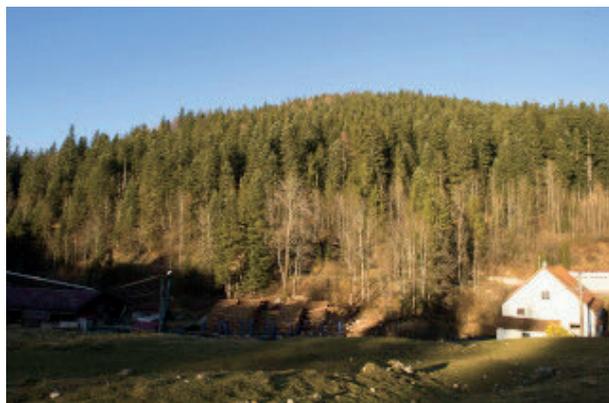
Cette mobilisation s'organise autour de grands enjeux de la filière forêt-bois définis par les questions suivantes :

- Comment accompagner la filière dans ses évolutions et répondre aux besoins en main d'œuvre ?
- Comment s'assurer d'une ressource forestière suffisante au regard des besoins et des usages ?
- Comment améliorer l'adaptation et la résilience des milieux forestiers, et préserver le vivant dans toutes ses dimensions ?

Les réponses à ces questions se traduisent par la mise en place de 3 groupes de travail pilotés par un binôme composé d'un Préfet de département et d'une voire deux directions régionales ou opérateurs de l'État.

Un quatrième groupe de travail est chargé de rédiger un Dire de l'État regroupant les grandes orientations de l'État permettant de faciliter les prises de décisions du Préfet.

Afin de s'assurer du caractère opérationnel des actions envisagées, l'ensemble des acteurs de la filière seront sollicités pour construire des réponses adaptées au contexte local. Les travaux de cette mobilisation seront présentés en septembre 2024.



Copyright Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr



Copyright Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



### De « Plantons des haies » au « Pacte en faveur de la haie »



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

La mesure « Plantons des haies » du Plan de relance a été un succès en Bourgogne-Franche-Comté avec plus de 400 km de linéaires plantés ou en cours de plantation, pour une enveloppe globale de 4 M€.

Ce succès est en partie dû à 19 structures qui ont accompagné les exploitants sur le terrain (Chambres d'agriculture, Fédération des chasseurs, BioBourgogne, FranceNature Environnement...), et à Alterre Bourgogne-Franche-Comté, qui a coordonné l'ensemble des acteurs de terrain.

Cette dynamique devrait se poursuivre en 2024 dans le cadre du « Pacte en faveur de la haie », annoncé par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la secrétaire d'État en charge de la biodiversité, le 29 septembre 2023. Le Pacte ambitionne d'arrêter la régression des linéaires bocagers et se donne des objectifs importants, en terme de plantation de nouvelles haies et de restauration des haies en mauvais état écologique.



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



Le pacte financera la création de nouveaux linéaires, le conseil technique prodigué par les conseillers agroforestiers et l'accompagnement à la gestion durable et à l'entretien des infrastructures bocagères existantes.

Ces sommes émaneront des crédits de l'État et pourront être complétées, le cas échéant, par des crédits des collectivités publiques.

Les dispositifs d'aides tendront vers un reste à charge minimal incombant aux porteurs de projets.

L'instruction des appels à projet sera assurée par les services de l'État, DRAAF et DDT.

Le déploiement du Pacte en faveur de la haie a débuté le 13 mars, avec le lancement de l'AAP animation visant à recruter les structures d'appui technique et la nouvelle structure coordinatrice régionale.



### Le label Bas Carbone, une nouvelle façon de soutenir le renouvellement des forêts

Le label Bas Carbone connaît un déploiement rapide en Bourgogne-Franche-Comté, notamment par le biais de projets forestiers de replantation ou de boisement de terres agricoles.

Cet outil s'impose comme un levier essentiel pour encourager les propriétaires à reconstituer les parcelles sinistrées par l'épidémie de scolytes, et vient compléter les autres dispositifs d'aide au renouvellement forestier.



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Tous ces paramètres sont essentiels pour calculer la quantité de carbone qu'un projet est en mesure de stocker, et donc la valeur du projet sur le marché de la compensation carbone.

Cette collaboration DRAAF-DREAL est amenée à se poursuivre dans les années à venir, en raison de l'engouement perceptible des propriétaires forestiers pour le Label Bas Carbone.

La DREAL instruit les demandes de labellisation. La DRAAF de son côté fournit un appui technique dans le cadre d'un protocole d'accord officialisé en septembre 2023. L'avis technique de la DRAAF sur les dossiers forestiers porte sur :

- Le choix des essences de reboisement
- La qualification des parcelles, et en particulier les classes de fertilité retenues par le porteur de projet pour les différentes essences utilisées
- Les prévisions de croissance, en lien avec les classes de fertilité retenues et l'origine des tableau d'accroissement de production utilisés



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

### Fluidifier la trésorerie des entreprises de collecte



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Sur 80 entreprises de collecte de céréales en Bourgogne-Franche-Comté, 13 bénéficient du service d'aval FranceAgriMer.

Obligées par le Code rural d'acheter comptant les céréales livrées par les agriculteurs, les entreprises de collecte (coopératives et négoce) font constamment face à d'importants besoins de trésorerie.

Pour faciliter l'obtention de lignes de crédit auprès des banques, FranceAgriMer se pose en intermédiaire entre ces dernières et leurs clients, garantissant ainsi aux banques qu'en cas d'impayé, l'établissement prendra à sa charge le remboursement des encours. La garantie FranceAgriMer repose sur les stocks de céréales propriété des collecteurs : en cas d'impayé, FranceAgriMer peut saisir ces stocks et les écouler sur les marchés.

La garantie FranceAgriMer est fortement appréciée, à plus forte raison quand les cours sont élevés et les besoins de trésorerie importants.

Ce fut notamment le cas en 2023, avec un montant record de 1,8 milliard d'euros de crédits court terme garantis par le service régional FranceAgriMer en Bourgogne-Franche-Comté.

### Animer les filières agricoles à travers les comités de filière : le comité régional des céréales



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Inscrit dans le Code rural, le Comité régional des céréales (CRC) est animé par FranceAgriMer et présidé par un agriculteur élu pour trois ans renouvelables.

Le CRC Bourgogne-Franche-Comté est présidé depuis 2020 par Jacques de Loisy, agriculteur à Hauteville-lès-Dijon (Côte-d'Or), et coprésidé par Damien Racle (Bresson) et Lionel Borey (Bourgogne du Sud).

Les 25 membres du CRC couvrent la filière grandes cultures de l'amont (producteurs, collecteurs) à la première transformation (meunerie et fabrication d'aliments du bétail). Le CRC se réunit a minima deux fois par an, avant et après moisson. Les membres du CRC posent un regard d'experts sur les estimations de production présentées par le service statistique de la DRAAF.

Au-delà de ce travail régulier, il est proposé aux membres du CRC d'aborder des sujets plus larges. Ainsi, en 2023, les membres du CRC ont pu échanger sur Profilait, la gestion des apports azotés, le salissement des parcelles ou encore la perspective de l'abandon des pesticides chimiques à l'horizon 2050, en se fondant sur un travail de prospective réalisé par INRAE.

## Animer les filières agricoles à travers les comités de filière : Le Conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (BBSJ)

Le Conseil de bassin viticole, encadré par le décret 2008-1359 du 18 décembre 2008, est une instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics pour l'ensemble des questions touchant à la production vitivinicole. Son périmètre géographique comprend les vignobles de Bourgogne, du Beaujolais, de Savoie et du Jura ainsi que les IGP du bassin. A noter que le vignoble de la Nièvre est associé au bassin viticole du Val de Loire.

Composé de 35 membres, dont 22 représentants des organisations professionnelles viticoles, le conseil est présidé par Monsieur Franck ROBINE, préfet de région, préfet de bassin BBSJ, secondé par François LABET, président-délégué du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) en tant que vice-président. Deux représentants du conseil de bassin BBSJ siègent au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer.

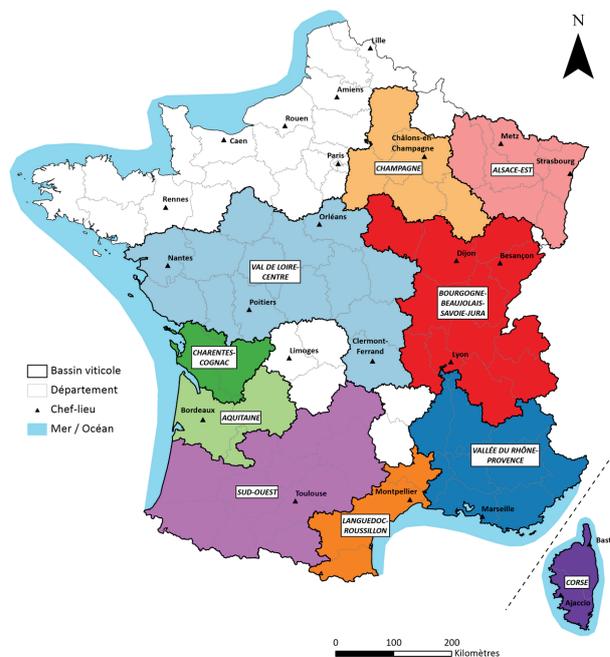
Le conseil se réunit a minima 2 fois par an, en juin et octobre. Le secrétariat du conseil est assuré par la DRAAF BFC.

Le conseil de bassin viticole fixe ses priorités dans le cadre des orientations définies par FranceAgriMer pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de politique publique en faveur de la filière viticole, notamment en matière d'arrachage et de restructuration du vignoble. Il débat également annuellement des limites de plantations nouvelles dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché (OCM) Vin, permettant ainsi une croissance maîtrisée des surfaces de vigne en production dans l'ensemble du bassin viticole.

Les séances du conseil de bassin sont également l'occasion de se saisir de sujets d'actualité : partage de la conjoncture, stratégie de la filière en matière de lutte contre le changement climatique avec par exemple l'implantation des démonstrateurs territoriaux.



Copyright Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr



Carte de France des Conseils de bassin viticole



### Des liens plus étroits entre établissement de formation et services déconcentrés en département (DDT, DDSPP)

*Une journée d'échanges entre les directeurs des EPLEFPA et des DdetsPP pour renforcer l'exemplarité des exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine sanitaire*

Exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres équestres : les 16 établissements publics d'enseignement agricole de Bourgogne Franche-Comté sont riches de ces lieux de formation particuliers à destination des apprenants et des professionnels.

Vins, confitures, fromages, légumes, viandes : autant d'exemples d'une large gamme de produits issus des établissements d'enseignement agricoles (EPLEFPA) qui ont vocation à être commercialisés sur le territoire national, voire à l'étranger, et qui sont soumis, au même titre que les entreprises privées, aux exigences réglementaires et aux contrôles diligentés par les SRAL ou les DDetsPP dans les domaines sanitaires.

Ces unités, véritables entreprises grandeur nature au sein des établissements de formation, se doivent donc d'être exemplaires au quotidien dans l'ensemble de leurs pratiques (sanitaires, environnementales, sociales, etc.). Disséminées dans toute la Bourgogne-Franche-Comté, elles sont des outils de démonstration des politiques publiques à destination des professionnels, plus largement des citoyens, sur des thématiques sensibles telles que la réduction des usages des produits phytosanitaires, ou encore le bien-être animal.

La collaboration entre EPLEFPA et DdetsPP est par conséquent essentielle. Afin de favoriser durablement leurs relations au plus près des territoires et d'amplifier l'exemplarité des pratiques au sein des exploitations et des ateliers technologiques, une matinée d'échanges a été organisée par la DRAAF entre les équipes de direction des EPLEFPA et des DDetsPP de Bourgogne Franche-Comté.

Ce temps d'échanges a permis une meilleure connaissance mutuelle et des ateliers ont été l'occasion de travailler sur :

- l'amélioration des conditions de réalisation des contrôles « exploitations exemplaires »,
- la montée en compétences les cadres pour une meilleure mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine sanitaire,
- la construction d'un le vivier de recrutements pour l'administration au sein des apprenants de l'enseignement agricole.

Ces échanges ont permis d'identifier des actions concrètes à développer en 2024, dans un objectif de bénéfice mutuel et pour une meilleure appropriation par les futurs professionnels des politiques publiques dans le domaine sanitaire.



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr



### Le rapprochement des ENIL de Mamirolle et de Poligny : création d'ENILEA



Les travaux de rapprochement de l'ENIL de Mamirolle (Doubs) et de

l'ENILBIO de Poligny (Jura), engagés depuis plusieurs années, se sont intensifiés en 2023 : un avis favorable à la fusion des deux écoles a été émis par les deux conseils d'administration réunis le 21 mars 2023.

Un comité de pilotage interne, associant la DRAAF, a été mis en place en 2023 par le directeur des ENIL afin de suivre la construction du nouvel établissement.

L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2023 a concrétisé le travail intense mené par les équipes, en actant la création au 1er janvier 2024 du nouvel établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de Mamirolle-Poligny (dit ENILEA de Mamirolle-Poligny).

Les deux sites de Mamirolle et de Poligny seront mobilisés pour dispenser les formations proposées par ENILEA (Ecole nationale de l'innovation, du laboratoire, de l'eau et de l'alimentation) par la voie initiale, l'apprentissage et la formation continue dans les domaines de l'alimentation et des produits laitiers, de la qualité, des analyses de laboratoire et de l'eau. Cette évolution permettra d'accentuer le développement d'activités communes ou complémentaires entre les deux sites, et de renforcer le rayonnement du nouvel établissement.

Le 1er conseil d'administration d'ENILEA s'est tenu le 9 janvier 2024 à Mamirolle et a permis de voter le budget 2024 de l'établissement. Jean-Baptiste Cattin, représentant la Fédération régionale des coopératives laitières du massif jurassien (FRCL), a été élu Président du conseil d'administration d'ENILEA. Jean-Michel Bouly, représentant la Fédération nationale des industries laitières (FNIL), a été élu Vice-Président.

En savoir plus : <http://www.enilea.fr>



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr



### Tout savoir sur l'agriculture et la forêt en Bourgogne-Franche-Comté : demandez l'Atlas !

Tous les dix ans, les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture réalisent une enquête exhaustive auprès de l'ensemble des exploitations agricoles de la région.



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Ces données structurelles sont analysées et diffusées par territoires (région, départements...) ou par orientations économiques (grandes cultures, élevage bovin...) mais également sur des sujets transversaux comme le renouvellement des générations ou la part des femmes dans la main d'œuvre agricole.

Pour faire connaître et partager la situation actuelle de l'agriculture régionale et son évolution récente, la DRAAF a réalisé un atlas régional de l'agriculture et de la forêt. Ce document présente les données agricoles à l'échelle des intercommunalités et des départements de la région mais également des indicateurs sur les territoires, la forêt, l'industrie agroalimentaire ou encore l'enseignement agricole.

Il propose ainsi une vision à la fois complète et synthétique des différentes filières agricoles et forestières de Bourgogne – Franche-Comté.

Ce document comprend dix chapitres déclinés en 63 thèmes. Chaque thème est traité sous la forme d'une double page comportant un commentaire, un tableau de données départementales et une carte régionale.



Consulter l'Atlas :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/atlas-bourgogne-franche-comte-2023-a2929.html>





### Un Mémento pour la forêt et le bois



Il manquait un outil synthétique de partage sur la filière forêt-bois avec les différents interlocuteurs de la région. En 2023, le service statistique de la DRAAF, fort de ce constat, a décidé de produire le premier Mémento de la filière Forêt-Bois en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce Mémento est réalisé en partenariat avec l'Interprofession FIBOIS, la Région et l'IGN.

Ce document aborde l'amont forestier avec la présentation de la ressource forestière, le volet sanitaire avec la crise des scolytes, la récolte forestière et les usages du bois (sciage et bois énergie) ainsi que l'emploi et les formations proposées.

Constatant le succès rencontré par le mémento, la DRAAF a prévu de le décliner sous forme d'un observatoire régional de la filière forêt-bois qui synthétise les données relatives

- à la ressource forestière,
- aux usages du bois,
- aux emplois associés
- aux formations proposées

La construction de cet observatoire permet de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet commun et partagé. La mise en ligne de cet observatoire est prévue pour l'automne 2024 avec une actualisation annuelle.



Consulter le Mémento :

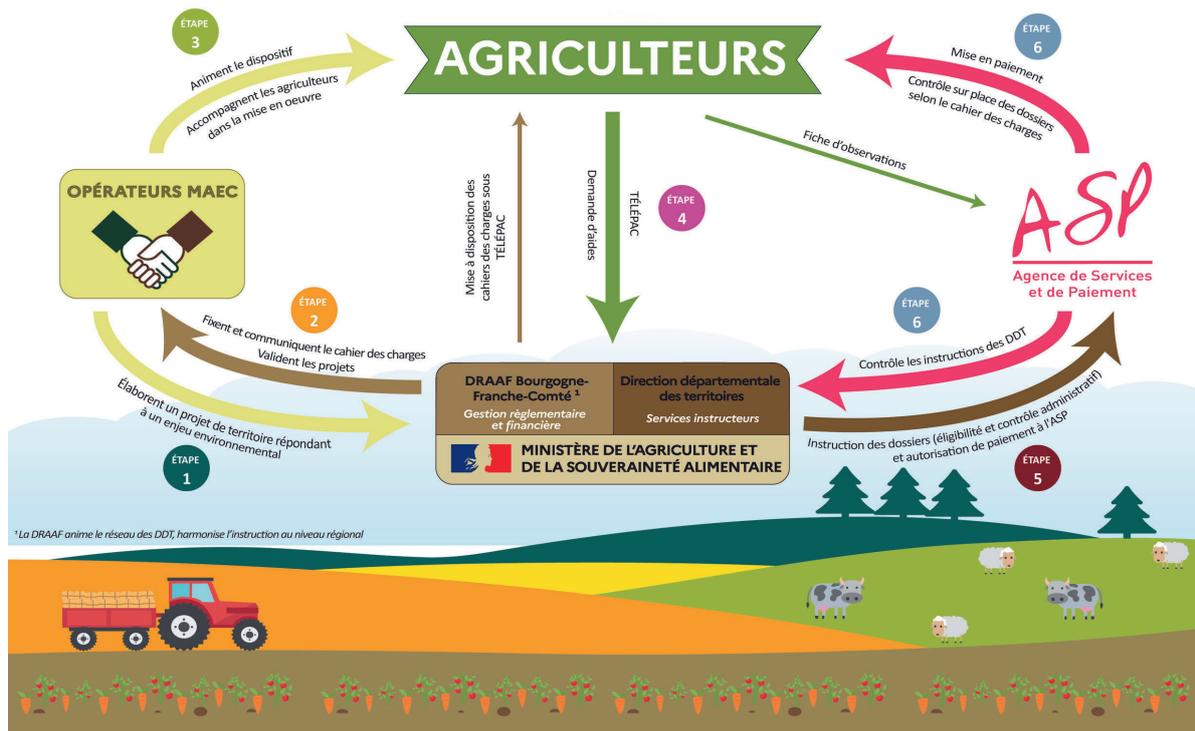
<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/memento-de-la-filiere-foret-bois-en-bourgogne-franche-comte-juin-2023-a2932.html>





## Un nouveau rôle pour les DRAAF dans le cadre de la nouvelle PAC

### MAEC : les différents acteurs en Bourgogne-Franche-Comté



La nouvelle programmation de la politique agricole commune (PAC) a débuté en 2023 avec la mise en place d'un nouveau catalogue de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dont l'objectif est d'accompagner la transition agro-écologique des exploitations.

Deux types de mesures sont proposées :

- des mesures pour chaque grand système de production et dont le cahier des charges s'applique sur au moins 90% des terres de l'exploitation,
- des mesures localisées, constituées d'engagements pris à la parcelle.

Pour cette nouvelle programmation, les DRAAF ont repris le rôle d'autorité de gestion et les cahiers des charges sont définis au niveau national dans le plan stratégique (PSN).

La fixation de paramètres locaux permet une adaptation régionale.

Le nombre de cahiers des charges a été réduit par rapport à la programmation 2014-2022 pour concentrer les efforts sur les enjeux prioritaires et simplifier la mise en œuvre de ces dispositifs.

Cette première année de la programmation a permis de reconduire l'ensemble des contrats échus et d'engager de nouveaux exploitants dans ces mesures.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'ensemble des contrats pourront être honorés en 2023. Ainsi, plus de 2400 demandes ont été déposées et seront accompagnées d'une enveloppe budgétaire d'environ 107 M€.



### Déclinaison régionale de la loi Sempastous portant mesures d'urgence pour assurer la régularisation de l'accès au foncier agricole

La loi dite « loi Sempastous » ouvre un nouveau régime d'autorisation portant sur les prises de contrôle de sociétés détenant ou exploitant du foncier agricole. Elle a pour objectif de lutter contre l'accaparement des terres et de préserver le foncier agricole, en créant un dispositif de contrôle administratif des cessions de parts et des cessions d'actions des sociétés agricoles par les SAFER et les préfets de département.

Le régime d'autorisation mis en place concerne les opérations qui :

- conduisent à une prise de contrôle, ou au renforcement de la prise de contrôle de la société concernée,
- aboutissent, par addition de toutes les surfaces agricoles possédées ou exploitées par le déclarant, à dépasser un seuil d'agrandissement significatif.

La loi prévoit des exemptions à ce régime d'autorisation.

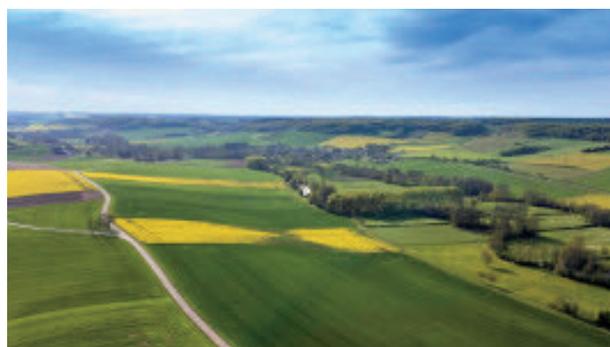
Le seuil d'agrandissement significatif est défini par le préfet de région. Un groupe de travail, piloté par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, associant les 8 DDT de la région, la SAFER, la chambre régionale d'agriculture, le conseil régional et les représentants de la profession a été constitué afin de définir la valeur du seuil d'agrandissement significatif de la Bourgogne-Franche-Comté.



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Ces travaux ont abouti à la fixation de trois seuils applicables en région, entrés en vigueur au 1er mars 2023, pour une application de la loi aux opérations intervenant à compter du 2 avril 2023.

Une clause de revoyure est prévue 1 an après le début de la mise en œuvre de la loi, afin de déterminer si une modification de la valeur des seuils doit être opérée. Le suivi de plusieurs indicateurs permettra une analyse de la mise en œuvre de la loi et la production d'un bilan chiffré.



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



### Une large concertation régionale autour du projet de Pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricole



#### Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

A la suite de l'annonce par le Président de la République d'un projet de Pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricole, qui vise à répondre tant aux enjeux de renouvellement des générations qu'aux enjeux de transitions climatique, agroécologique et énergétique, le Ministre de l'agriculture a lancé une large concertation nationale, qui a été déclinée dans chaque région par les chambres régionales d'agriculture, en copilotage État - Région.

En Bourgogne-Franche-Comté, cette concertation s'est menée de concert avec la démarche stratégique de la chambre régionale d'agriculture à horizon 2040, et s'est traduite par la mise en place de groupes de travail qui ont réfléchi sur

- l'orientation et la formation,
- l'installation et la transmission des exploitations,
- l'adaptation et la transition face au changement climatique.

En complément, les établissements d'enseignement agricole publics et privés ont mobilisé leurs apprenants autour de débats territoriaux qui ont concerné 10 établissements d'enseignement agricole et près de 200 apprenants.

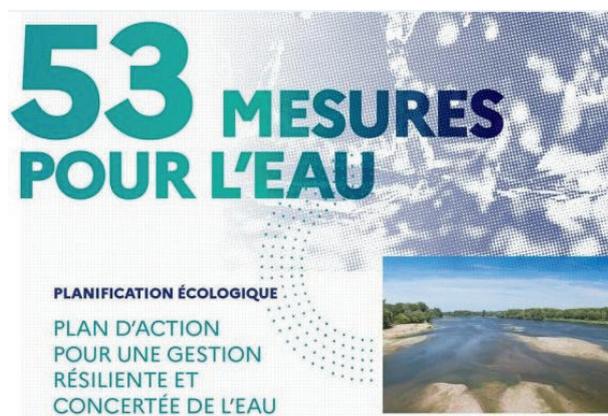
Toutes ces contributions ont été remontées dans une synthèse et ont alimenté les mesures du pacte et du projet de loi.

La DRAAF a contribué à la mobilisation des acteurs, à l'animation des groupes de travail et à la synthèse des débats territoriaux.





### Mobilisation des services de la DRAAF en faveur de l'eau



Le 30 mars 2023, le Chef de l'État a proposé une série de mesures visant à redéfinir la politique de gestion de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique, en lien avec les élus et les collectivités territoriales, à travers le Plan eau.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Comité Régional de l'eau, co-présidé par le Préfet et la Présidente de Région, est l'instance de mise en œuvre de ce plan.

Le sujet de l'eau est majeur et concerne l'ensemble des services de la DRAAF et des filières agricoles et forestières.

Un groupe de travail a été mis en place au sein de la DRAAF.

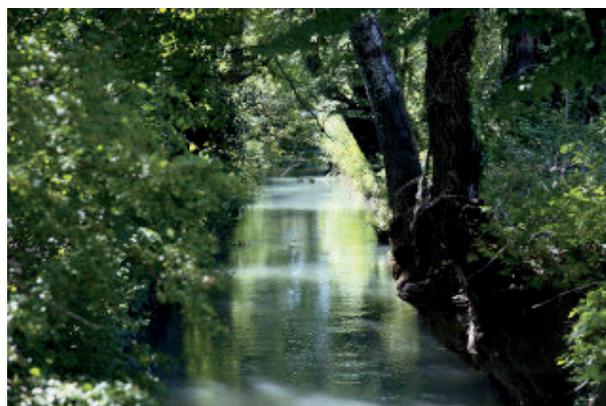
Ses objectifs sont les suivants :

- augmenter la visibilité de l'enjeu de l'eau (quantité et qualité) afin que le Plan eau soit décliné dans les différentes politiques et outils mobilisés par les services de la DRAAF,
- permettre à la DRAAF d'apporter une contribution éclairée sur la thématique de l'eau, en collaboration avec les différents partenaires (interministériels, collectivités, etc.)

Depuis la publication du Plan eau, la DRAAF a contribué, avec ses partenaires, à plusieurs actions sur les enjeux de l'eau :

- appui à la politique de protection des captages d'eau potable,
- sensibilisation des filières agricoles sur ces enjeux,
- soutien financier aux projets dont les objectifs concordent avec le plan eau,
- production de données,
- accompagnement des territoires dans leur adaptation au changement climatique,
- recherche de solutions pour le soutien à la récupération d'eaux de toitures,
- promotion des différents appels à projets.

Les travaux vont se poursuivre en 2024.



Copyright Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr



### Accompagner les porteurs de projet et suivre l'innovation en agroalimentaire

Le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets est une mission fondamentale du Service Régional d'Économie Agricole (SREA) de la DRAAF.

Des réunions de plusieurs acteurs institutionnels ont été initiées au moment de la période Covid pour accompagner au mieux les entreprises qui en avaient besoin. Peu à peu, la DRAAF a animé des revues de projets investissements des industries agroalimentaires réunissant la Région, la DREETS, l'AER (agence économique régionale) et Vitagora (en tant que représentant des IAA de Bourgogne-Franche-Comté) pour orienter au mieux les projets vers les différents dispositifs existants.

En 2023, profitant de la dynamique France 2030, la DRAAF a mis en place une revue de projets régionale similaire concernant cette fois l'innovation en industrie agroalimentaire.

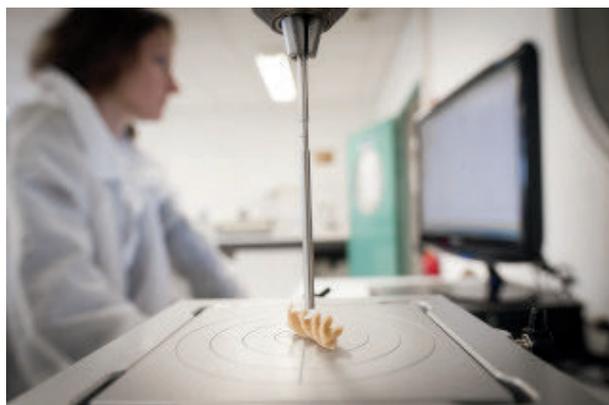
Tous les quatre mois environ, la DRAAF réunit les partenaires (Région, DREETS, AER, BPIFrance et Vitagora). Ces revues de projets permettent :

- d'échanger sur l'actualité des dispositifs d'aides à l'innovation existants afin que tous les prescripteurs possèdent une information complète sur les guichets d'aides,
- de mener une action d'ingénierie collective entre les partenaires pour proposer aux porteurs de projet le dispositif le mieux adapté, et si besoin est, des propositions d'actions aux freins qu'ils peuvent rencontrer.



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Au cours de l'année 2023, une vingtaine de projets innovants ont pu être présentés, concernant l'agroalimentaire mais aussi l'alimentation animale, les agro-équipements ou encore les emballages alimentaires. Il a été décidé sur proposition de la DRAAF d'ouvrir nos échanges en 2024 aux innovations du secteur agricole, afin d'accompagner au mieux les projets innovants vers les transitions alimentaires et agroécologiques.



Copyright Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr



### Préparation de la réforme de la police sanitaire unique de sécurité sanitaire des aliments

La création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments est effective depuis le 1er janvier 2024.

Cette réforme doit permettre de rendre plus lisible et plus efficiente l'action de l'État. Elle a pour objectif de renforcer les contrôles

- dans les établissements de production et de transformation de toute denrée alimentaire,
- dans les secteurs de la remise directe aux consommateurs (commerce de détail, distribution, restauration commerciale...).

Cet objectif s'accompagne de la mise en œuvre de la délégation de certaines inspections à des organismes tiers qui œuvreront pour le compte de l'État.

Durant l'année 2023, le Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF a participé activement à la préparation de la mise en œuvre de cette délégation en instruisant les dossiers de candidatures et sélectionnant les délégataires :

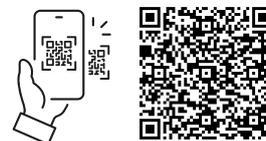
- une partie des contrôles qui seront effectués dans les établissements de remise directe sera assurée par la société MERIEUX-NUTRISCIENCES SILLIKER SAS.
- la réalisation d'une partie des prélèvements des plans de surveillance et de contrôle sera déléguée au groupement de laboratoires constitué par le Laboratoire départemental de la Côte d'Or (LDCO) et le laboratoire TERANA (Nièvre).

Le SRAI a également participé à l'élaboration des procédures de coordination et d'harmonisation entre les délégataires et les DD(ETS)PP.

Les DD(ETS)PP assureront un suivi de la programmation départementale et de la qualité des contrôles délégués, en lien avec la DRAAF. Les délégataires appliqueront la même méthodologie de contrôles que les agents de l'État. Le cas échéant, les suites adaptées administratives et/ou pénales seront appliquées par les DD(ETS)PP.

Pour plus d'informations :

<https://agriculture.gouv.fr/reforme-de-la-securite-sanitaire-des-aliments-la-police-sanitaire-unique-de-l'alimentation>



Copyright Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



### Préparation de la DRAAF à la gestion de crises sanitaires

En 2023, la DRAAF a lancé un travail interne de préparation autour de la thématique de la gestion d'une crise sanitaire liée à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

La survenue de foyers multiples d'IAHP générerait une situation critique dans notre région, l'activité avicole étant significative, notamment autour d'outils d'abattages situés en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. En complément de la préparation des services au niveau départemental, la DRAAF se doit de pouvoir répondre au plus vite aux sollicitations en cas de crise. Le retour d'expérience des crises IAHP en France a démontré que l'échelon régional joue un rôle majeur d'appui aux services, de coordination et relais vers les instances nationales et les professionnels de la filière.



Des représentants de tous les services de la DRAAF BFC ont donc travaillé ensemble afin d'identifier les besoins en situation de crise IAHP et d'anticiper la réponse à ces besoins.

Ce travail a abouti à une fiche mission, explicitant les différentes phases de la crise : préparation, pré-alerte, crise et retour à la normale.



En fonction de l'ampleur de la crise et des besoins identifiés, différents pôles pourront être activés autour d'un comité de pilotage :

- technique
- communication
- logistique
- ressources humaines
- cartographie,
- économie
- enseignement agricole
- indemnités

L'organisation en gestion de crise est définie, mais les travaux sont à poursuivre pour préparer la réponse au sein de chaque pôle. La réflexion se poursuivra également autour d'autres maladies animales telles que la peste porcine africaine. Enfin, la DRAAF devra tester cette organisation à l'occasion d'exercices déployés dans la région.



## 2023 : achèvement du troisième Programme national de l'alimentation (PNA3)



Le PNA3 avait pour objectif de maintenir le soutien à l'émergence de démarches issues de territoires, adaptées aux besoins locaux et

de contribuer aux objectifs nationaux de promotion d'une alimentation saine, durable et accessible à tous.

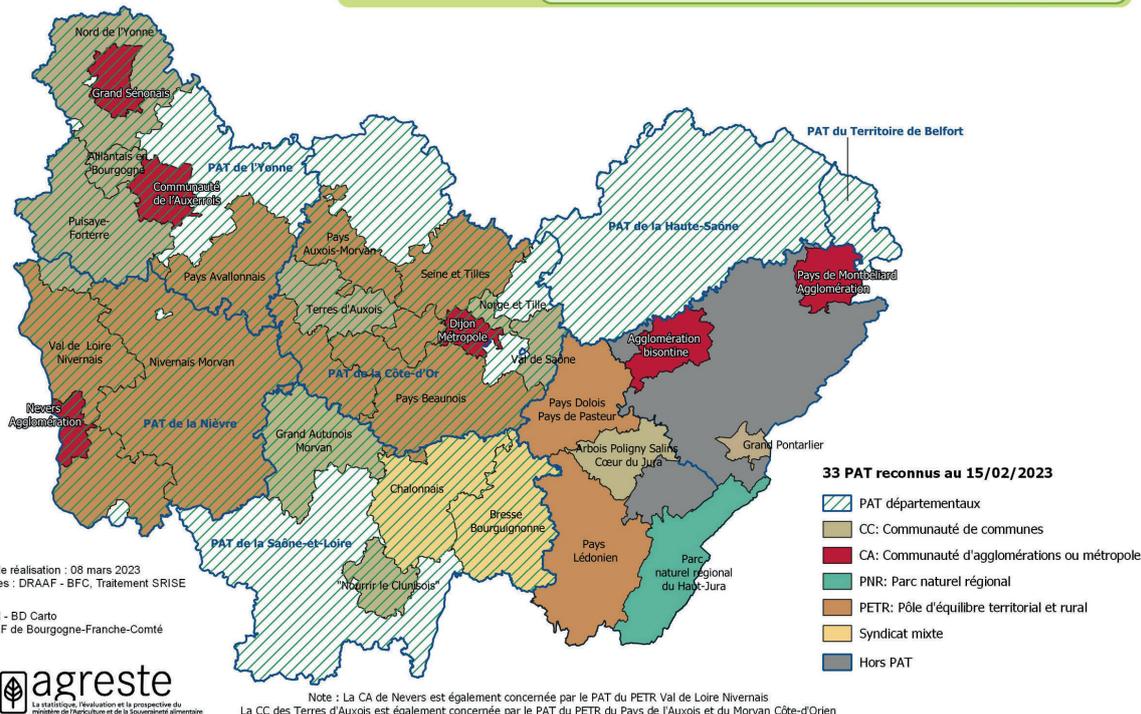
Sur les 5 années du PNA, 244 projets ont été financés par la DRAAF, que ce soit dans le cadre des financements nationaux (PNA et Plan de relance) ou régionaux, en partenariat avec l'ADEME (PRALIM). Au total, 8,7 M€ ont été engagés et ont permis de mettre en œuvre ou accompagner des actions sur les thématiques de la restauration collective, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la justice sociale ou de l'éducation à l'alimentation.

En 5 ans, ce sont aussi 33 projets d'alimentation territoriaux (PAT) qui ont été labellisés par le Ministère de en charge de l'Agriculture au niveau 1, c'est-à-dire pour une phase d'émergence de 3 ans. Ces outils permettent de reterritorialiser l'alimentation, grâce à une gouvernance locale qui peut, à la suite d'un diagnostic agricole et alimentaire, mettre en œuvre un plan d'actions opérationnel pour une offre alimentaire saine, sûre et durable pour tous.

De plus, le réseau régional des PAT porté par la DRAAF, rejointe par l'ADEME et la Région et animé par le Réseau rural, puis Alterre et aujourd'hui Soliance alimentaire s'est consolidé.



### Les PAT départementaux et locaux de Bourgogne-Franche-Comté



Date de réalisation : 08 mars 2023  
Sources : DRAAF - BFC, Traitement SRISE

© IGN - BD Cartho  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté





### Le CRALIM, dédié à la lutte contre la précarité alimentaire

Institué par la loi EGalim, le Comité Régional de l'Alimentation (CRALim) a pour objectif d'examiner les questions relatives à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme national pour l'alimentation décliné en région.

Face au constat de la montée de la précarité alimentaire, le CRALim du 22 juin 2023 portait sur la lutte contre cette situation. La crise sanitaire et l'inflation n'ont fait que renforcer l'importance de cet enjeu.

Jean-Philippe HORREARD, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, était membre d'honneur du comité. Il a rappelé le rôle fondamental des structures de l'aide alimentaire (AA), l'importance du bénévolat et le besoin d'accompagner le public par une approche transversale et de coordination voire de mutualisation des moyens de l'aide alimentaire.



En France, 2 à 4 millions de personnes ont recours à l'AA, qui a nettement augmenté au cours de la période 2019-2020 :

- hausse de 10,6% des volumes de denrées distribuées
- hausse de 7,3 % du nombre d'inscriptions.

En BFC, 7% de la population recourt à l'AA, cela représente 16 724 tonnes distribuées.

Les échanges entre les participants lors du CRALim ont permis de mettre en perspective les constats et les besoins sur l'AA, tels que la nécessité de structurer l'offre dans un objectif d'optimisation.

Cela demande de travailler conjointement sur

- le non recours aux droits,
- la détection des besoins de première nécessité,
- la diversification de l'offre alimentaire,
- l'accompagnement vers la sortie de l'AA,
- les questions d'accessibilité et de logistique (notamment en zones blanches et en milieu rural)

Des initiatives existent en région : « Les petites cantines » à Mâcon, financé par la DRAAF dans le cadre du Plan de relance, est un lieu d'éducation populaire. Par ailleurs, la DREETS finance des expérimentations de chèques alimentaires en Côte-d'Or, dans le Jura et en Saône-et-Loire.

Améliorer l'offre de l'AA repose aussi sur le travail mené dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT). Le Département de l'Yonne à travers son PAT a mené un diagnostic sur la précarité alimentaire en 2022, qui a abouti à un plan d'actions opérationnel.





### Les contrôles pédagogiques : un moment d'échanges privilégiés entre les services de contrôles et la profession.

Les contrôles officiels permettent de s'assurer du respect de la réglementation. Pour l'agriculteur concerné, un contrôle peut être parfois anxiogène, d'autant plus si l'idée qu'il s'en fait est loin de la réalité. Aussi, dans de nombreux départements, une demande forte de pédagogie et d'explication a émané de la profession agricole.

Pour y répondre, le pôle « Environnement et contrôles » du service régional de l'alimentation (SRAI) de la DRAAF a travaillé avec les DDT et directement avec la profession viticole afin de mettre en place des contrôles pédagogiques sur la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le principe est simple : les exploitants d'un territoire (une zone viticole ou un département) sont conviés à un contrôle à blanc sur une exploitation volontaire (cela peut être une exploitation de lycée agricole). Là, un inspecteur va expliquer, point par point et en situation, la façon dont se déroule un contrôle réel :

- inspection du matériel de pulvérisation,
- inspection du local de stockage,
- inspection du lieu de remplissage et de vidange du pulvérisateur,
- visite de parcelles,
- étude du registre,
- documents divers

Les temps d'échanges sont l'élément essentiel de ces rencontres : d'une part, l'inspecteur peut alerter et sensibiliser les professionnels sur les non conformités les plus souvent rencontrées ; d'autre part, les agriculteurs peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent, dans un contexte neutre, en compagnie de leurs pairs.

En 2023, les inspecteurs du pôle « Environnement et contrôles » ont été fortement mobilisés :

- Plus de 200 exploitants se sont déplacés aux journées pédagogiques organisées par les DDT de Côte d'Or (mars), Yonne (mars) et Haute-Saône (novembre) ;
- En mars et avril, plus de 120 viticulteurs ont assisté à cinq demi-journées organisées avec la confédération des appellations viticoles de Bourgogne (CAVB) : 2 en Côte d'Or, 2 en Saône-et-Loire et 1 dans l'Yonne, et deux demi-journées organisées avec la société viticole du Jura (SVJ).

A chaque fois, les retours ont été très favorables : les exploitants ont apprécié de rencontrer les personnes susceptibles de les contrôler et la possibilité de clarifier avec eux les points de réglementations parfois complexes ; les inspecteurs ont pu désacraliser le contrôle et apaiser les relations avec les professionnels.

En 2024, des actions de pédagogie seront encore déployées et renforcées auprès des agriculteurs, des viticulteurs et auprès d'un nouveau public en demande : les horticulteurs et les pépiniéristes.





### Un colloque Ecophyto à la demande des conseillers agricoles

Le 30 novembre 2023, plus d'une centaine de conseillers agricoles de toutes filières végétales de la région se sont réunis au lycée viticole de Beaune, à l'invitation de la Chambre régionale d'agriculture et de la DRAAF. Ce colloque répondait à une demande des conseillers : monter en compétences sur les méthodes d'accompagnement – individuel et collectif – d'agriculteurs afin de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP).

#### Des résultats encourageants et des échanges dynamiques

Après une matinée consacrée à la présentation des résultats nationaux et régionaux des groupes DEPHY et à la tenue d'une table ronde, l'après-midi, 7 ateliers ont été proposés.

Au niveau régional, la baisse des indicateurs de fréquence de traitement (IFT) des groupes DEPHY est plus importante qu'à l'échelle nationale, avec un IFT global en baisse de 47% (-34% au niveau national).

Pour démontrer le rôle clé de l'accompagnement dans la dynamique DEPHY, trois ingénieurs réseaux des filières grandes cultures, horticulture et viticulture ont présenté leurs méthodes et ont répondu aux nombreuses questions du public.

Enfin, les contextes sociétal, réglementaire et pédoclimatique, qui rendent les démarches d'accompagnement complexes, ont été abordés par différents acteurs du monde agricole. La complémentarité de leurs visions a permis aux conseillers de prendre du recul sur leurs pratiques et de contextualiser les enjeux d'accompagnement des collectifs d'agriculteurs.

#### Un colloque réussi... qui en appellera d'autres !

La réussite de ce colloque a confirmé le besoin de nouvelles journées techniques pour répondre à la demande des conseillers.

Ce colloque a également été un outil concourant à atteindre les deux objectifs du pôle « Environnement et contrôles » de la DRAAF :

- les présentations de méthodes d'accompagnement permettront aux conseillers de mieux accompagner leurs collectifs d'agriculteurs à la réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques ;
- les ateliers réglementation ont permis de diffuser une information réglementaire fiable, que les conseillers pourront transmettre aux exploitants.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté

📍 4 bis rue Hoche

BP 87865

21078 DIJON Cedex

☎ 03.39.59.40.00

✉ [draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

🌐 <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

